



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 18 septembre 2014 à 18h30

Salle polyvalente de Maron

Étaient présent(e)s : Mireille **BESOZZI** _ Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ François **BRAND** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Patrick **CHARPENTIER** _ Claude **CIAPPELLONI** _ Pascal **DURAND** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Maryline **GEORGES-BERNARD** _ Martine **GEORGES-POMMIER** _ Chantal **GERBELLI** _ Valentin **GOBETTI** _ Dominique **GOEPFER** _ Michel **GRILLOT** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Anne-Lise **HENRY** _ Laurence **KRETZER** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** _ Catherine **NOEL** _ Audrey **NORMAND** (délibérations 2014_132 à 2014_140) _ Marie-Noëlle **PERRIN** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Michel **RAOULT** _ Dominique **RAVEY** _ Lydie **ROUYER** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Ismail **TAHTACI** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Guy **BERNARD** (procuration à Maryline **GEORGES-BERNARD**) _ Christian **FRA** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) _ Delphine **GILAIN** (procuration à Mireille **BESOZZI**) _ Marie-Louise **KADOK** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) _ Daniel **LAGRANGE** (procuration à Christophe **HANU**) _ Audrey **NORMAND** (procuration à Filipe **PINHO** délibération 2014_131) _ Richard **RENAUDIN** (procuration à Martine **GEORGES-POMMIER**) _ Bernard **ROUILLON** (procuration à Anne-Lise **HENRY**) _ Marie-Laure **SIEGEL** (suppléée par Valentin **GOBETTI**) _ Florence **WAZYLEZUCK** (procuration à Patrick **CHARPENTIER**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	12 septembre 2014
<u>Date d'affichage</u> :	26 septembre 2014
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	45
<u>Nombre de présents</u> :	35 (délibération 2014_131)
	36 (délibérations 2014_132 à 2014_140)
<u>Nombre de votants</u> :	45
<u>Secrétaire de séance</u> :	Jean-Marie BUTIN

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 juillet 2014**
3. **Désignation d'un secrétaire de séance**

4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 131	Aménagement du territoire-Grands projets	Espace d'activités Filinov - approbation du dossier de demande d'utilité publique
2014_ 132	Commande publique	Travaux de renforcement des conduites d'eau potable rue des Vallieux et rue Hubert Sensiquet à Neuves Maisons et Messein – autorisation de signature du marché
2014_ 133	Commande publique	Nettoyage des locaux / lancement d'une nouvelle consultation
2014_ 134	Domaine et patrimoine	Site de l'INRS – Convention de mise à disposition avec l'EPF Lorraine
2014_ 135	Administration générale	Modalités de fonctionnement des instances de dialogue social
2014_ 136	Administration générale	Conventions de mise à disposition de personnels communaux
2014_ 137	Finances	Imputation du fonds national de garantie des ressources
2014_ 138	Finances	Décision modificative n°2 - budget eau
2014_ 139	Finances	Décision modificative n°3 - budget assainissement
2014_ 140	Finances	Décision modificative - budget principal

1. Affaires et communications diverses

→ Charte de coopération avec la CC du pays du Saintois

Filipe Pinho présente la démarche de coopération qu'il souhaite initier en accord avec le président de la CC du pays du Saintois.

Pour Gérard Fontaine, on ne peut que souscrire à une coopération avec le Saintois, entité géographique dont font partie des communes de la CCMM. S'agissant de la collecte des ordures ménagères, il note que des communes du Saintois sont imbriquées avec des communes du pays de Colombey.

Filipe Pinho en convient et souligne que la coopération aura, pour le Saintois, des implications financières, le président de la CC du pays du Saintois ne le nie pas. Il ne s'agit pas d'une démarche de charité d'une collectivité envers une autre.

Claude Guidat observe que Bainville a adhéré il y a une quinzaine d'années au syndicat d'aménagement de la vallée du Madon. Celui a réalisé des travaux dans les communes en amont. Un programme était prévu pour Bainville, mais il n'a pas été mis en œuvre car la CCMM a pris la compétence inondations, et n'a pas adhéré au syndicat.

Filipe Pinho souligne que le syndicat était compétent pour l'aménagement des berges, pas pour la lutte contre les inondations. La CCMM n'était pas opposée à le rejoindre, mais le syndicat était réticent car il ne voulait pas se transformer en syndicat mixte. De plus, après les inondations de 2006, l'Etat a fléchi les subventions sur les intercommunalités, et à l'initiative des conseils généraux 54 et 88 a été engagée l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Madon. Dans cette démarche, la CCMM a veillé à ce que les territoires qui étaient prêts à engager des travaux puissent le faire, d'où la mise en place de protections individuelles d'habitations vulnérables. Enfin, le syndicat ne disposait pas de la surface suffisante pour envisager des travaux de l'ordre de 3 millions d'euros.

Jean-Paul Vinchelin invite à un regard attentif sur la position de la CCMM, lieu d'échange entre l'agglomération et le Saintois. Il juge les pistes de discussion avec le Saintois, dans le domaine de l'aménagement du territoire, très intéressantes. Il propose que, le moment venu, la CCMM provoque une réunion spécifique sur l'évolution des périmètres intercommunaux, afin que les conseils municipaux puissent débattre sur le sens à donner à une construction intercommunale au service des populations.

Filipe Pinho en est d'accord, et veut se poser la question du périmètre du point de vue de l'habitant qui, s'il réclame une gestion efficace, est néanmoins attaché à garder une proximité avec l' élu.

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 10 juillet 2014

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Marie BUTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2014_131

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Espace d'activités Filinov - approbation du dossier de demande d'utilité publique

Dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'acquérir par la voie amiable les terrains situés dans l'emprise de la ZAC Filinov, il vous est proposé de solliciter à nouveau le Préfet en vue de déclarer le projet d'aménagement Filinov d'utilité publique.

Pour rappel, la ZAC Filinov a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2007 pour une vocation exclusivement économique. Par arrêté préfectoral du 6 octobre 2009, l'opération a été déclarée d'utilité publique. En mars 2011, le conseil communautaire a étendu la vocation de la ZAC à l'habitat et le périmètre a été modifié à la marge.

Dès lors, le préfet a estimé que les modifications apportées à la vocation de la ZAC présentaient un caractère substantiel nécessitant l'engagement d'une nouvelle procédure de déclaration d'utilité publique.

En conséquence, une nouvelle enquête publique doit être diligentée sur la base d'un dossier et d'une étude d'impact actualisée. Cette nouvelle déclaration d'utilité publique permettra d'engager, si besoin, les expropriations nécessaires à la maîtrise foncière complète de l'opération.

Conformément à l'article R11-3 du code de l'expropriation, il est proposé au conseil d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Dans le cadre de la convention cadre signée entre la communauté de communes Moselle et Madon et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, ce dernier peut assurer le portage foncier et, à ce titre, bénéficier des effets de la déclaration d'utilité publique.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le dossier actualisé d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC « espace d'activités Filinov »

sollicite, le cas échéant, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire auprès de M. le préfet

demande à ce que les effets de la déclaration d'utilité publique puissent être étendus à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et que ce dernier soit le titulaire de la déclaration d'utilité publique au titre de la convention cadre de stratégie foncière signée le 9 juillet 2007

DÉLIBÉRATION N° 2014_132

Rapporteur :

Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Travaux de renforcement des conduites d'eau potable rue des Vallieux et rue Hubert Sensiquet à Neuves Maisons et Messein – autorisation de signature du marché

Dans le cadre du programme de mise aux normes et de renforcement du réseau d'eau potable, des travaux sont prévus à Messein et Neuves Maisons, rue des Vallieux et rue Hubert Sensiquet. Ces derniers consistent au renforcement du réseau actuel par la pose d'une nouvelle conduite d'un diamètre supérieur et par la mise aux normes des branchements (environ une trentaine). Trois tranches conditionnelles sont prévues. L'une concerne la réfection des trottoirs et ½ chaussée de la rue des Vallieux à Neuves Maisons et la seconde concerne la réfection des trottoirs et ½ chaussée de la rue des Vallieux et l'aménagement de trottoir rue Hubert Sensiquet à Messein. La tranche conditionnelle n°3 comprend la réfection définitive des fouilles en enrobés.

Il vous est proposé d'approuver la consultation en vue de l'attribution du marché d'un montant estimatif de 381 000 euros HT dont 18 000 euros HT pour la tranche conditionnelle n°1, 62 000 euros HT pour la tranche conditionnelle n°2 et 13 000 euros HT pour la tranche conditionnelle n°3.

En réponse à Maryline Georges-Bernard, Stéphane Boeglin et Sylvie Maurice précisent que le programme englobe les maisons situées en haut de la rue.

Jean-Paul Vinchelin invite à une grande prudence pendant les travaux, un grand nombre de conduites, y compris un oxyduc, étant implantées dans la zone de travaux.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve la consultation des travaux de renforcement des conduites d'eau potable rue des Vallieux et rue Hubert Sensiquet à Neuves Maisons et Messein pour un montant estimatif de 381 000 euros HT

autorise le président à signer le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation.

DÉLIBÉRATION N° 2014_133

Rapporteur :

Jean-Marie BUTIN - Vice-président chargé des bâtiments et de la voirie

Objet :

Nettoyage des locaux / lancement d'une nouvelle consultation

Le marché de nettoyage des locaux de la communauté de communes arrive à échéance fin 2014. Il convient de lancer une nouvelle consultation en vue d'assurer le nettoyage des bâtiments communautaires. Le marché, établi sur 4 ans, est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : bâtiments administratifs et techniques (siège social, Pôle technique, réseau bibliothèques...)
- Lot 2 : centre Ariane (y compris le relais d'assistantes maternelles) et le pôle Interservices Moselle et Madon

En 2013, le montant des dépenses était de 110 000 € HT (dont 85 000 euros pour le lot 1 et 25 000 euros pour le lot 2).

Le marché envisagé est un marché à bon de commandes sans minimum et sans maximum.

Dans le cadre de la politique communautaire relative à la réinsertion, le lot 2 constituera un marché d'insertion avec comme support le nettoyage des locaux.

Filipe Pinho constate que sur ce type de missions, les communes emploient un certain nombre d'agents sur des contrats relativement précaires. La démarche de mutualisation sera peut-être l'occasion de consolider ces contrats. Il propose donc de prévoir pour la délibération une durée de 2 + 1 + 1 an.

Jean-Paul Vinchelin invite à regarder également la nature des emplois des entreprises prestataires, et à lier la réflexion avec une politique d'insertion.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de lancer la consultation des entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics en vue d'assurer les prestations de nettoyage allouées de la manière suivante :

- Lot 1 : bâtiments administratifs et techniques (siège social, pôle technique, réseau bibliothèques...)
- Lot 2 : centre Ariane et Pôle Interservices Moselle et Madon

précise qu'il s'agit d'un marché sans minimum et sans maximum annuel pour une durée fixée à deux ans avec possibilité de prolongation de deux fois une année.

autorise le président à signer le marché avec la ou les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée conformément au code des marchés publics.

DÉLIBÉRATION N° 2014_134

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Jean-Marie BUTIN - Vice-président chargé des bâtiments et de la voirie

Objet :

Site de l'INRS – Convention de mise à disposition avec l'EPF Lorraine

L'EPF Lorraine a acquis auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), pour le compte de la CCMM, l'ancien centre de formation de Neuves Maisons en décembre 2013. Cet ensemble immobilier comprend 6 bâtiments principaux et notamment l'ancien centre de formation, un centre d'essais, un hôtel de 60 chambres et un restaurant d'entreprises. L'acquisition

par l'EPFL permet aux élus de maîtriser le devenir de ce site vaste (6 ha) et stratégique, au cœur du territoire.

Le diagnostic technique des bâtiments va être réalisé avant la fin de l'année. Il servira de base à l'élaboration en 2015 d'un projet de requalification du site.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier par l'EPF Lorraine au profit de la CCMM. La convention autorise ensuite la CCMM à procéder à toute location du bien par le biais d'une convention précaire.

Concomitamment, la ville de Neuves Maisons a sollicité la CCMM afin d'y implanter provisoirement l'école primaire Emile Zola, actuellement en cours de reconstruction. Le conseil est invité à approuver la convention correspondante. Celle-ci prévoit une mise à disposition d'une partie du centre de formation, pour une durée maximale de deux ans, moyennant une minoration annuelle de 10 000 € du loyer acquitté par la CCMM pour la location de son siège administratif, étant entendu que la ville remboursera également à la CCMM sa quote-part des charges d'exploitation et d'entretien du bâtiment de l'ex-INRS.

En réponse à Claude Guidat, Filipe Pinho précise que l'EPFL a acquis l'INRS au prix estimé par France Domaine, à savoir 3 millions d'euros.

En réponse à Patrick Potts, il confirme que des orientations sont déjà envisagées : le bâtiment B1 semble avoir vocation à accueillir de l'activité économique ; le bâtiment B2 pour accueillir des services à caractère administratif, pourquoi pas ceux de la CCMM ; les bâtiments de restauration et d'hôtellerie sont sans doute les plus complexes à reconvertir. Tout cela fera l'objet d'études, sur la base de l'audit technique en cours.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les dispositions de la convention n°FC4B13 relative à la mise à disposition de l'ancien centre de formation de l'INRS à Pont Saint Vincent par l'EPF Lorraine au profit de la CCMM

approuve la convention de mise à disposition de l'ancien centre de formation de l'INRS à la ville de Neuves-Maisons, pour l'implantation temporaire de l'école Emile Zola

autorise le président à signer lesdites conventions

DÉLIBÉRATION N° 2014_135

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Modalités de fonctionnement des instances de dialogue social

L'arrêté ministériel du 3 juin 2014 fixe la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 4 décembre 2014. Il s'agit du renouvellement des différentes instances du dialogue social, au cours d'un seul tour d'élections avec un scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Ces instances ont fait l'objet d'une réforme par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Les principales mesures sont les suivantes :

⇒ Mandat de 4 ans pour les membres du CT et du CHSCT (*au lieu de 6*)

⇒ Pour le comité technique (CT), chargé de se prononcer sur les éléments liés à l'organisation de la collectivité :

- modification de la dénomination (*comité technique paritaire devient comité technique*)
- modification des critères d'émission de l'avis de l'instance (*avis du CT rendu après recueil de l'avis des représentants du personnel et, si une délibération le prévoit, après recueil de l'avis des représentants de la collectivité*)
- élargissement des attributions (*aide à la protection sociale, formation, politique indemnitaire...*)

⇒ Pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) :

- modification de la dénomination (*CHS - comité d'hygiène et de sécurité - devient CHSCT*)
- modification du seuil pour la mise en place d'un CHSCT (*50 agents contre 200 antérieurement*), le CHSCT est donc une nouvelle instance pour la CCMM,
- modification de la composition de l'instance (*représentants de la collectivité désignés par l'autorité territoriale et représentants des salariés désignés par les organisations syndicales*)
- modification des critères d'émission de l'avis de l'instance (*avis du CHSCT rendu après recueil de l'avis des représentants des organisations syndicales et, si une délibération le prévoit, après recueil de l'avis des représentants de la collectivité*)
- attribution du CHSCT élargies (*prise en compte de la notion d'amélioration des conditions de travail*)

Dans ce cadre, le conseil communautaire est appelé à délibérer pour :

- fixer le nombre des représentants titulaires du personnel au CT et au CHSCT,
 - se prononcer sur la suppression ou le maintien du paritarisme,
- fixer le nombre de représentants du collège employeur au CT et au CHSCT dans le cas du maintien du paritarisme.

La loi prévoit expressément la consultation des organisations syndicales sur ces points. Cette consultation a eu lieu le jeudi 3 juillet 2014. Les organisations syndicales présentes étaient unanimement favorables au paritarisme, tant sur les modalités de vote que sur le nombre de représentants, et souhaitent que le nombre de représentants tant au sein du comité technique qu'au sein du CHSCT soit de 5 membres titulaires.

Sur la question du maintien du paritarisme, tant numérique que sur le recueil d'avis, au sein du comité technique ou du CHSCT, l'expérience démontre une plus-value du paritarisme en termes de qualité du dialogue social, d'échange et donc de communication avec les organisations syndicales et, enfin, de collégialité et donc de partage et d'adhésion aux prises de positions. Le paritarisme, malgré la réforme, reste plébiscité par les collectivités locales, en général, et est ancré dans la culture du dialogue social de la communauté de communes Moselle et Madon, en particulier. Il est donc proposé de confirmer le principe du paritarisme.

Enfin, au vu de l'effectif de la collectivité, le nombre de représentants titulaires du personnel doit être compris entre 3 et 5 pour chacune des deux instances. Il est essentiel de souligner que la CCMM aura à faire siéger 2 instances dorénavant (CT et CHSCT) contre une seule antérieurement (CTP) qui traitait l'ensemble des dossiers. Cela va dédoubler les réunions et leurs préparations. Jusqu'à aujourd'hui, le nombre de représentants au CTP était de 5. Il est proposé de fixer dorénavant le nombre de représentants pour chacune des 2 instances à 3 membres titulaires soit 6 titulaires au total contre 5 aujourd'hui.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

fixe le nombre de représentants du personnel au comité technique à 3 titulaires et 3 suppléants,

fixe le nombre de représentants du personnel au CHSCT à 3 titulaires et 3 suppléants,

décide le maintien du paritarisme numérique au comité technique local et au CHSCT local en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et en confirmant le recueil, par le comité technique local et par le CHSCT local, de l'avis des représentants de la collectivité.

DÉLIBÉRATION N° 2014_136

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Conventions de mise à disposition de personnels communaux

Dans un souci d'opérationnalité et dans un esprit de mutualisation, il apparaît pertinent de confier les missions de surveillance et d'entretien quotidien des stations d'épuration aux personnels des communes concernées. Il convient à cet effet d'approuver les conventions correspondantes avec les communes de Frolois, Marthemont, Méréville et Pulligny. Le nombre d'heures de mise à disposition varie de 2 à 8h par semaine selon les équipements.

La CCMM rembourse aux communes les charges de personnel au prorata du temps de travail des agents concernés.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve les conventions de mise à disposition de personnels entre la CCMM et les communes de Frolois, Marthemont, Méréville, et Pulligny.

autorise le président à signer lesdites conventions.

Stéphane Boeglin estime qu'il s'agit d'un bon exemple de complémentarité entre communes et CCMM. Cette manière de faire évite des déplacements inutiles ou des recrutements supplémentaires.

DÉLIBÉRATION N° 2014_137

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Imputation du fonds national de garantie des ressources

Le conseil communautaire du 10 juillet dernier a procédé à une rectification des attributions de compensation 2014 de 6 communes, les services fiscaux n'ayant pas pris en compte que dès cette année la CCMM devait se substituer auxdites communes au titre du fonds national de garantie des ressources (FNGIR). En complément de cette délibération, et à la demande de la direction départementale des finances publiques, il convient de délibérer pour confirmer expressément la substitution à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil communautaire,

vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2014,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 la communauté de communes Moselle et Madon est substituée aux communes membres pour prendre en charge leur prélèvement ou reversement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.

DÉLIBÉRATION N° 2014_138

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°2 - budget eau

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget eau.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

modifie les comptes budgétaires du budget eau 2014 conformément au tableau ci-dessous :

**DECISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET EAU**

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
D 604 : Achats d'études, prestations de services	Ajustement de crédits	6 500 €	
D 6135 : Locations mobilières	Ajustement de crédits	-4 500 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antér.)	Ajustement de crédits	11 600 €	
R 704 : Travaux	Ajustement de crédits		2 000 €
R 773 : Mandats annulés (sur exercices antér.)	Ajustement de crédits		11 600 €
Total		13 600 €	13 600 €
INVESTISSEMENT			
D 21351-593 : Remise en état Cumène	Ajustement de crédits	-850 €	
D 21351-598 : Chambre de vannes Bainville	Nouvelle opération	6 000 €	
D 21351-599 : Chloration réservoir Sexey	Nouvelle opération	3 800 €	
D 21531-524 : Fontainerie sur réservoirs	Ajustement de crédits	-6 000 €	
D 21561-534 : Compteurs abonnés	Ajustement de crédits	-54 700 €	
D 2315-547 : Route de Nancy à Chavigny	Ajustement de crédits	-19 100 €	
D 2315-583 : Accompagnement travaux BF asst	Ajustement de crédits	70 000 €	
D 2315-588 : Surpresseur rue du Fort BSM	Ajustement de crédits	850 €	
Total		0 €	0 €

DÉLIBÉRATION N° 2014_139

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative n°3 - budget assainissement

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget assainissement.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

modifie les comptes budgétaires du budget assainissement 2014 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 3
BUDGET ASSAINISSEMENT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D 21351-478 : PR Vert Village Richardménil	Nouvelle opération	3 000 €	
D 2315-453 : BF collecte cités de Messein NM	DGD	-25 000 €	
D 2315-454 : BG rue de la Haute Borne à N-M	DGD	25 000 €	
D 2315-51 : Canal de la Chiquerie	Ajustement de crédits	-3 000 €	
Total		0 €	0 €

actualise en conséquence, comme ci-annexé, le tableau des autorisations de programme/crédits de paiement.

GESTION DES AP/CP

Budget assainissement

N° AP	Libellé AP	Montant AP initial	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	Total CP
2009 /ASS/453/BF	Neuves Maisons - Collecte cités Messeln	1 078 000	1 248 600			23 072	569 524	318 255	337 749	1 248 600

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles
 Subventions : 430 110
 Avances remboursables : 185 850
 Emprunt : 632 640

Détail des travaux
 Déconnexion 10 fosses septiques cités de Messeln à Neuves-Maisons
 Collecte cités de Messeln à Neuves-Maisons
 Num opération
 453-BF
 453-BF

N° AP	Libellé AP	Montant AP initial	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	Total CP
2009 /ASS/454/BG	Neuves -Maisons - Collecte rue Hte Borne	195 000	181 417			4 169	151 378	402	25 468	181 417

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles
 Subventions : 63 241
 Avances remboursables : 34 200
 Emprunt : 83 976

Détail des travaux
 Collecte rue de la Haute Borne à Neuves-Maisons
 Num opération
 454-BG

DÉLIBÉRATION N° 2014_140

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Décision modificative - budget principal

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget principal.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

modifie les comptes budgétaires du budget principale 2014 conformément au tableau ci-dessous :

Budget Principal

Décision modificative n° 1 /2014

Section/comptes	Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
CULT-60632--1237-30	Travaux en régie aménagements Filoche	3 553,12	
DGF-023---020	Ajustement crédits	-28 664,88	
DGF-60611--913-020	Frais fonctionnement INRS	350,00	
DGF-60612--913-020	Frais fonctionnement INRS	5 000,00	
DGF-60621--913-020	Frais fonctionnement INRS	5 000,00	
DGF6132--913-020	Frais fonctionnement INRS	-3 300,00	
DGF-61521--913-020	Frais fonctionnement INRS	2 000,00	
DGF-61522--802-411	Réparation porte gymnase Ferry vandalisée	9 977,94	
DGF-616--913-020	Frais fonctionnement INRS	3 000,00	
DGF-6188--913-020	Frais fonctionnement INRS	15 240,00	
DGF-6231--109-020	Annonces BOAMP	10 800,00	
DGF-6236--913-020	Frais fonctionnement INRS	1 800,00	
DGF-6281--6071-830	Cotisation Airlor (délibération n°2014/71)	1 000,00	
DGF-6718--SDE54-816	Reversement R2	776,00	
DGF-673--TLPE-01	Régularisations TLPE	6 000,00	
DGF-6745--6071-830	Subvention exceptionnelle Airlor (délibération n°2014/71)	650,00	
GRH-64131--209-810	Développement informatique en régie	7 000,00	
GYM-60632--802-411	Ajustement de crédits	-700,00	
GYM-61523--802-411	Ajustement de crédits	-458,94	
SOC-6228--2523-522	Interventions RAM	1 050,00	
SOC-6232--2523-522	Interventions RAM	200,00	
DGF-70878--913-020	Participation occupation INRS		17 650,00
DGF-722--1237-30	Travaux en régie aménagements Filoche		6 804,24
DGF-722--209-810	Développement informatique en régie		7 000,00
DGF-7788--802-411	Indemnisation porte gymnase Ferry vandalisée		8 819,00
	Total	40 273,24	40 273,24
Investissement			
COM-2152-11-454-023	Pose panneaux interdiction PL	13 293,00	
CULT-2181-538-1237-30	Travaux en régie aménagements Filoche	6 804,24	
CULT-2181-538-1237-30	Travaux en régie aménagements Filoche	-6 804,24	
DGF-2031-553-913-020	Ajustement crédits diagnostic technique INRS	12 100,00	
INFO-2051-555-209-810	Développement informatique en régie	-7 000,00	
GYM-2313-545-803	Ajustement crédits	-42 557,88	
INFO-2051-555-209-810	Développement informatique en régie	7 000,00	
DGF-021---020	Ajustement crédits		-28 664,88
COM-1321-11-454-023	Financement panneaux interdiction PL		11 500,00
		-17 164,88	-17 164,88

Le secrétaire,

Jean-Marie BUTIN.

Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 131	Aménagement du territoire-Grands projets	Espace d'activités Filinov - approbation du dossier de demande d'utilité publique
2014_ 132	Commande publique	Travaux de renforcement des conduites d'eau potable rue des Vallieux et rue Hubert Sensiquet à Neuves Maisons et Messein – autorisation de signature du marché
2014_ 133	Commande publique	Nettoyage des locaux / lancement d'une nouvelle consultation
2014_ 134	Domaine et patrimoine	Site de l'INRS – Convention de mise à disposition avec l'EPF Lorraine
2014_ 135	Administration générale	Modalités de fonctionnement des instances de dialogue social
2014_ 136	Administration générale	Conventions de mise à disposition de personnels communaux
2014_ 137	Finances	Imputation du fonds national de garantie des ressources
2014_ 138	Finances	Décision modificative n°2 - budget eau
2014_ 139	Finances	Décision modificative n°3 - budget assainissement
2014_ 140	Finances	Décision modificative - budget principal

Signatures

Guy	BERNARD	Procuration à M. GEORGES-BERNARD	Catherine	NOEL	
Mireille	BESOZZI		Audrey	NORMAND	Procuration à F. PINHO 2014_131
Stéphane	BOEGLIN		Marie-Noëlle	PERRIN	
Xavier	BOUSSERT		Filipe	PINHO	
François	BRAND		Patrick	POTTS	
Jean-Marie	BUTIN		Michel	RAOULT	
Patrick	CHARPENTIER		Dominique	RAVEY	
Claude	CIAPPELLONI		Richard	RENAUDIN	Procuration à M.GEORGES-POMMIER
Pascal	DURAND		Bernard	ROUILLON	Procuration à Anne-Lyse HENRY
Gérard	FONTAINE		Lydie	ROUYER	
Jean-Luc	FONTAINE		Pascal	SCHNEIDER	
Christian	FRA	Procuration à Xavier BOUSSERT	Marie-Laure	SIEGEL	Suppléée par Valentin GOBETTI
Denis	GARDEL		Ismail	TAHTACI	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Etienne	THIL	
Martine	GEORGES- POMMIER		Hervé	TILLARD	
Chantal	GERBELLI		Jean-Paul	VINCHELIN	
Delphine	GILAIN	Procuration à Mireille BESOZZI	Florence	WAZYLEZUCK	Procuration à Patrick CHARPENTIER
Dominique	GOEPFER		Thierry	WEYER	
Michel	GRILLOT		Suppléants		
Claude	GUIDAT		Bernard	ANDRE*	
Christophe	HANU		Thierry	BARATEAU*	
Anne-Lise	HENRY		Bénédicte	FLORENTIN*	
Marie- Louise	KADOK	Procuration à Pascal SCHNEIDER	Valentin	GOBETTI*	Présent
Laurence	KRETZER		Arnaud	GOIN*	
Daniel	LAGRANGE	Procuration à Christophe HANU	James	HARDEL*	
Sandrine	LAMBERT		Philippe	MARCHAND*	
Jean	LOPES		André	POIRSON*	

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

